

AVENANT FINANCIER ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Entre l'OGEC CHABRILLAN ST JEAN-BAPTISTE d'une part, et vous-même d'autre part, pour l'ensemble de vos enfants scolarisés.

La note de contribution annuelle est établie au nom du/des signataire(s) de la présente et mise en ligne sur Ecole Directe fin septembre et comprend :

1. CONTRIBUTION DES FAMILLES à l'effort immobilier et l'appartenance au réseau de l'Enseignement catholique

PART FIXE, montant annuel facturé pour chacun des enfants scolarisés :

	Jusqu'à 2 enfants	Pour le 3 ^{ème} *	A partir du 4 ^{ème} *
ECOLE	405 €	228 €	62 €
COLLEGE / LYCEE	651 €	364 €	95 €

* Tarifs appliqués à ou aux ainé(s) de la fratrie

PART MODULABLE, montant annuel facturé par famille.

L'établissement a mis en place une grille de tarifs en fonction du quotient familial dans une dimension de solidarité entre les familles et de diversité des origines socioculturelles, source de richesse éducative. **A défaut de justificatif de revenus, le tarif différentiel le plus élevé sera appliqué.** En cas de facture partagée, le tarif différentiel appliqué à chaque parent sera celui correspondant au quotient familial de chacun, divisé par deux, un justificatif de ressources est donc nécessaire pour chacun des deux foyers.

En cas de non-paiement, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.

QUOTIENT FAMILIAL	Moins de 511	511 à 860	861 à 1160	1161 à 1510	1511 à 2010	2011 à 3010	3011 et +
MONTANT PARTICIPATION	0 €	125 €	345 €	584 €	820 €	1 148 €	1 435 €

2. COTISATIONS PERÇUES POUR DES TIERS

Assurance scolaire de l'établissement	Pour info : 8,30 € 2024-2025	Montant par élève, adhésion OBLIGATOIRE Tarif 2025-2026 non connu à ce jour
A.P.E.L par an et par famille	22,00 €	Montant par foyer sauf refus écrit de votre part
	5,20 €	si un autre de vos enfants est scolarisé dans un autre établissement privé auprès duquel vous réglez déjà la cotisation TOTALE de l'A.P.E.L

3. PRESTATIONS PERISCOLAIRES

Garderie ou étude du soir jusqu'à 17h50 pour le collège et 18h30 pour l'école, facturée 3,20 € par soir, débité sur le compte périscolaire à alimenter **d'avance** par carte bancaire via l'application Ecole Directe, chèque bancaire, ou espèces (à l'accueil exclusivement, contre reçu).

4. SORTIES, ACTIVITES ET VOYAGES PEDAGOGIQUES

Les frais d'animations pédagogiques (sorties et/ou intervenant dans l'établissement) feront l'objet d'une facturation ponctuelle après chaque prestation et dont le montant s'ajoutera à l'échéance suivante. Les frais fixes (transports, interventions forfaitaires...) seront répartis entre tous les élèves de la classe.

Les frais pour les voyages (sorties sur plusieurs jours) feront également l'objet d'une facturation ponctuelle pour laquelle l'échéancier suivra les modalités de règlement de la contribution (annuel/mensuel et prélèvement ou spontané).

5. FOURNITURES ET CAHIERS D'ACTIVITES

Les fournitures et cahiers d'activité (pour vous permettre de profiter d'une commande groupée, montant variable selon la classe) seront facturées selon les besoins aux familles. L'APEL propose, pour le secondaire, des kits de fournitures scolaires.

6. FRAIS DE RESTAURATION (uniquement pour le site de Montélimar)

Repas self :

- 5,80 € pour les écoliers
- 6,20 € pour les collégiens
- 6,40 € pour les lycéens, qui ont également accès à la cafétéria, avec consommations variables,
- 1,00 € l'accès au service de restauration pour les élèves bénéficiant d'un P.A.I alimentaire.

Les frais de restauration ne donnent pas lieu à facturation et sont à régler d'avance par carte bancaire via Ecole Directe, par chèque bancaire remis à la loge, ou en espèces (à l'accueil exclusivement, contre reçu). Il appartient aux parents de suivre, sur Ecole Directe, le compte cantine, qui doit toujours être créditeur.

Le service de restauration est accessible par la détention d'une carte cantine offerte et dont le remplacement en cas de perte, destruction ou dégradation manifeste se fera au prix de 4,00 €.

Je/nous reconnais(sons) avoir pris connaissance et accepte/acceptons les termes de cet avenant financier que je/nous m'engage(ons) à respecter par la signature électronique du dossier de réinscription de mon/mes enfant(s).